

**REL752 – SIMULATION D'UNE NÉGOCIATION CLIMATIQUE INTERNATIONALE**  
**GEP703 – SAVOIR TRAITE : PRATIQUE DE LA NÉGOCIATION**  
**ÉTÉ 2024**

**Enseignant(e)s : Andréanne Brazeau et Claude Bruderlein**

Format : Cours asynchrone en distanciel (à l'exception de la simulation qui aura lieu en personne)

Disponibilité : sur rendez-vous (à distance sur Teams)

---

### **PLAN DE COURS**

« Avis. Tout le matériel didactique fourni dans le cadre du cours est protégé par droits d'auteur. Toute distribution, communication, publication ou diffusion, sans le consentement préalable de la personne titulaire des droits d'auteur, à des tiers ne faisant pas partie du cours est prohibée, sous peine de sanction disciplinaire (Règlement des études [Règlement 2575-009] articles 9.4.2 al. 1 et 9.5.7) ».

#### **CIBLE DE FORMATION**

Développer une connaissance pratique de la négociation et de l'art de négocier dans un contexte de négociations climatiques internationales. Maîtriser les différentes habiletés nécessaires à toute personne qui négocie dans le cadre des travaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Explorer les nouvelles facettes de la négociation dans un monde de plus en plus diversifié.

#### **CONTENU DU COURS**

Compréhension de ce qu'est une négociation climatique internationale sous l'égide des Nations Unies. Développement des compétences reliées à l'exercice de négociation internationale. Analyse du jeu des adversaires lors d'une négociation : langage du corps, diversité culturelle, déstabilisation. Reproduction, au moyen d'une simulation, d'un environnement propice à expérimenter les comportements réels des leaders publics en exercice de négociation climatique internationale.

#### **CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES**

Ce cours permet d'acquérir des connaissances sur l'historique, les enjeux, l'organisation et les différentes phases des négociations climatiques internationales. Il offre aussi l'occasion de développer ses compétences en négociation, notamment en préparant une négociation, en organisant son travail au sein d'une délégation et avec d'autres délégations ainsi qu'en expérimentant une négociation multilatérale sous forme de simulation. Ainsi, savoir travailler en collégialité sera au cœur des objectifs de formation.

#### **DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE**

Divisé en cinq (5) phases (préparation, mise en situation, découverte des mandats, négociation et débriefage), le cours est majoritairement offert de manière asynchrone et en distanciel, à l'exception de la simulation de négociation qui aura lieu en personne les 16 et 17 juin 2023 de 9h à 17h au campus principal (A4-265) de l'Université de Sherbrooke. Quelques séances et rencontres synchrones et en distanciel sont toutefois à prévoir.

En suivant le cheminement proposé sur la plateforme Moodle et se basant sur les enseignements du cours, les contenus vidéos, les lectures, la personne étudiante devra se préparer à prendre part à une négociation internationale sur le climat en s'appropriant la matière, en faisant de l'analyse politique et en élaborant une position crédible en vue de la simulation, et ce, en collaboration avec son équipe. Ce cours est construit de manière à développer ou renforcer l'autonomie de la personne étudiante.

### LECTURES OBLIGATOIRES

Le contenu d'autoformation obligatoire et complémentaire est fourni sur la plateforme Moodle (<http://www.usherbrooke.ca/moodle/>).

### MODES D'ÉVALUATION

Méthodes d'évaluation	Pondération	Type	Dates de remise ou d'évaluation	Modalités de rétroaction
<b>Minitest théorique</b> Phase 1 : Art de la négociation et enjeux climatiques internationaux	<b>10 %</b>	Individuel	Du 15 mai à 8h au 16 mai à 23h59	Sur Moodle
<b>Minitest théorique</b> Phase 2 : Mise en contexte	<b>5 %</b>	Individuel	Du 22 mai à 8h au 23 mai à 23h59	Sur Moodle
<b>Guide de préparation</b> Version préliminaire	<b>Formatif</b>	En équipe	2 juin à 16h	Rencontre virtuelle le 7 juin
<b>Guide de préparation</b> Version finale	<b>25 %</b>	En équipe	13 juin à 23h59	Rencontre virtuelle du 20 au 24 juin
<b>Participation et contribution lors de la négociation</b>	<b>40 %</b>	Individuel (25 %) et en équipe (15 %)	14 et 15 juin	En classe et rencontre virtuelle du 20 au 24 juin
<b>Engagement</b>	<b>10 %</b>	Individuel	18 juin à 16h	Rencontre virtuelle du 20 au 24 juin
Bilan du processus de préparation et de simulation de la négociation	5 %			
Évaluation par les pairs	5 %			
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>			

## CALENDRIER

Phase	Période	Rencontres	Avancement et jalons
<b>Phase 1</b> Préparation à la simulation	Du 3 mai au 16 mai 2024	<b>3 mai – 15h à 17h : Obligatoire</b> Rencontre d'introduction <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du cours</li> <li>• Introduction à la négociation</li> <li>• Introduction aux politiques climatiques</li> </ul>	
		<b>10 mai – 10h à 20h : Facultatif</b> Période de questions en groupe sur la phase 1 et préparation à la phase 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir complété les contenus de la phase 1</li> <li>• <b>Minitest (10 %)</b> les 15 et 16 mai</li> </ul>
<b>Phase 2</b> Mise en situation	Du 17 au 23 mai 2024	<b>17 mai – 9h à 12h : Obligatoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour sur la phase 1</li> <li>• Simulation d'une négociation</li> </ul>	
<b>Phase 3</b> Découverte et préparation des mandats	Du 24 mai au 13 juin 2024	<b>24 mai : Facultatif</b> Sur rendez-vous au besoin (entre 13h et 17h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir complété les contenus de la phase 2</li> <li>• <b>Minitest (5 %)</b> les 22 et 23 mai</li> <li>• Avoir pris connaissance de son mandat et de son équipe</li> </ul>
		<b>31 mai : Facultatif</b> Sur rendez-vous au besoin (entre 9h et 13h)	Remise du <b>guide de préparation</b> (version préliminaire) au plus tard le 2 juin à 16h
		<b>7 juin : Obligatoire</b> Rencontre par équipe sur rendez-vous (entre 9h et 17h)	Remise finale du <b>guide de préparation</b> (25 %) au plus tard le 13 juin à 23h59
<b>Phase 4</b> Négociation	Du 14 au 15 juin 2024	<b>14 juin – 9h à 17h : Obligatoire</b> Simulation d'une négociation en présentiel <b>15 juin – 9h à 17h : Obligatoire</b> Simulation d'une négociation en présentiel	Évaluation de la participation et de la performance lors de la <b>négociation (40 %)</b>
<b>Phase 5</b> Conclusion et débriefage	Du 16 au 28 juin 2024	<b>Du 20 au 24 juin : Obligatoire</b> Rencontre individuelle sur rendez-vous (horaire à venir)	Remise du <b>bilan (5 %)</b> sur la préparation et la simulation de la négociation et de l' <b>évaluation par les pairs (5 %)</b> au plus tard le 18 juin à 16h

## DATES IMPORTANTES À L'ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE

Dates importantes	Contenu
16 mai 2024 (les activités retirées ne seront pas facturées)	Date limite des choix ou des modifications d'activités pédagogiques
Retrait ou abandon d'un cours sur Genote	<a href="https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/">https://www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/apprentissage/genote/</a>
13 juin 2024 (les activités abandonnées sont facturées)	Date limite d'abandon des activités pédagogiques
Congés universitaires	Journée nationale des Patriotes : 22 mai 2023 Journée nationale du Québec: 24 juin 2023

### QUALITÉ DU FRANÇAIS

Pour les examens en classe, même s'il n'y a aucune pénalité pour la qualité du français, il faut y faire attention afin de faciliter la compréhension et la clarté du propos. Pour les examens maison, les exposés oraux et les travaux, la pénalité s'applique jusqu'à -15 % de la note du travail.

### RETARD ET ABSENCE À UN ÉVÉNEMENT D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Tout retard non justifié sera pénalisé de -5 % par jour de retard (incluant les samedis et dimanches) par évaluation. Des problèmes de santé, le décès d'un proche et des motifs parentaux sont les seules justifications acceptables pour le retard ou l'absence à un événement d'évaluation des apprentissages. Une attestation officielle sera exigée.

### GUIDE DU TRAVAIL ÉCRIT

Les travaux devront respecter le [guide de présentation des travaux du département](#).

### REMISE

Attention – remise des travaux : Les étudiantes et étudiants doivent remettre leurs travaux sur la page Moodle du cours, aux espaces prévus à cet effet.

### PLAGIAT ET INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invité(e)s à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Anti-plagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire. [Visionner la vidéo « Copier/coller/citer »](#)

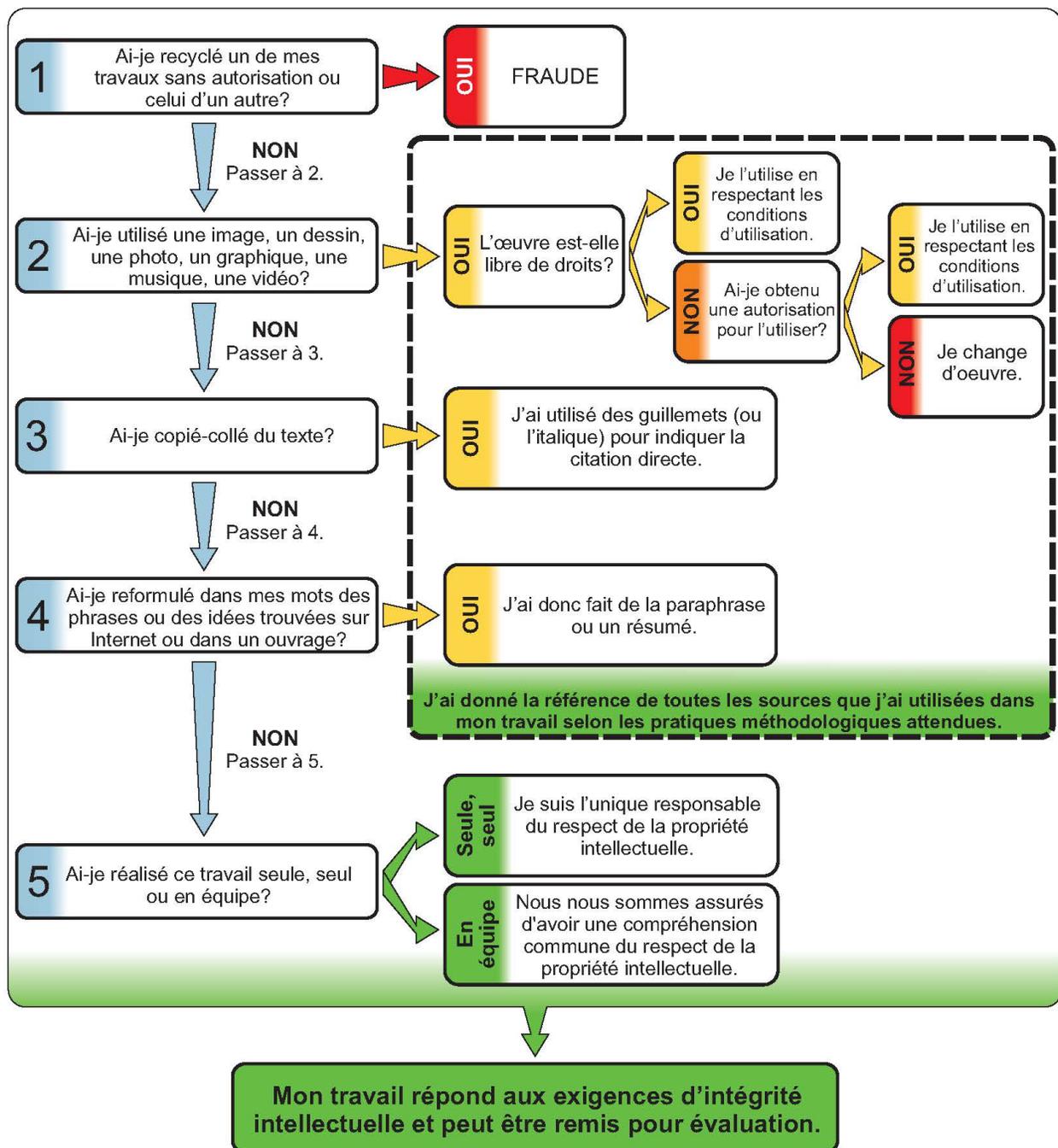
**BIBLIOGRAPHIE NON EXHAUSTIVE**

- Audet, René et Patrick Bonin, « Les Accords de Cancún face aux enjeux des négociations internationales sur le climat », *Vertigo*, 2011, DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.10603>
- Badin, Émilie, Denis Delbecq et Fabrice Demarthon, 2014, *Changement climatique : évidences et incertitudes*, URL <https://lejournal.cnrs.fr/articles/changement-climatique-evidences-et-incertitudes>
- Broughton, Emma, « Copenhague : le bilan et l'avenir », *Politique étrangère*, vol. 2., 2010, 341- 353.
- Bonet, Luc, « Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Elinor Ostrom. Éditions De Boeck, 1990, trad. française 2010 », *Revue internationale de l'économie sociale*, no. 320, 2011, 116-118.
- Cassan, Hervé et Marie-Pierre de Bailliencourt, *Traité pratique de la négociation*, Larcier, 2019.
- Chaloux, Annie, Catherine Gauthier, Hugo Séguin et Philippe Simard, *La crise climatique à l'aube d'un monde incertain*, Les Presses de l'Université du Québec, 2020.
- Dupont, Christophe, « Coopérer pour s'entendre ou s'affronter pour vaincre », *Négociation*, De Boeck Supérieur, volume 1, no. 5, 2006, 93-114
- Fisher, Roger et William Ury, *Comment réussir une négociation*, Éditions du Seuil, 1982.
- Fisher, Roger et William Ury, *Getting to Yes*, Houghton Mifflin, 2011.
- Hardin, Garrett, « The Tragedy of the Commons: The population problem has no technical solution; it requires a fundamental extension in morality », *Science*, 1968, vol. 162, no. 3859, 1243- 1248.
- Intergovernmental Panel on Climate Change, *AR5 Synthesis Report: Climate Change 2014 – Summary for Policymakers*.
- Laurent, Eloi, 2015, *Comment répartir le budget carbone à la COP21?*.
- Lempereur, Alain et Aurélien Colson, « Le questionnement, comme philosophie fondatrice de la négociation », *Négociations*, De Boeck Supérieur, Vol.2 (No12), 2009, 67-78.
- Lempereur, Alain et Aurélien Colson, *Méthode de négociation*, Dunod, 2010.
- Mongeau, Yves, 2012, « Le Club de Rome et ses critiques », *L'agora*, 85-102.
- Morin, Jean-Frédéric et Amandine Orsini, 2015, *Politique internationale de l'environnement*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques.
- Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2011, *Vers une économie verte : Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté – Synthèse à l'intention des décideurs*.
- Organisation des Nations Unies, *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques*, 1992.
- Organisation des Nations Unies, *Protocole de Kyoto*, 1997.
- Organisation des Nations Unies, *Plan d'action de Bali*, 2008.
- Organisation des Nations Unies, *Accord de Copenhague*, 2009.
- Organisation des Nations Unies, *Accord de Paris*, 2015.
- Wemaë, Matthieu et Laurence Tubiana, « Le Plan d'Action de Bali : une première étape vers un accord global sur le climat ? », *Institut du développement durable et des relations internationales*, 2007, no. 11, 7 p.

## Mon travail est-il prêt à être remis?

5 questions essentielles pour m'assurer du respect de l'intégrité intellectuelle de mon travail\*

\* Adaptation par Karine Lemieux (Faculté des sciences) et Sonia Morin (Service de soutien à la formation) d'un outil développé par le Service de développement pédagogique, des programmes et de la recherche du Cégep Marie-Victorin, 2017.



Université de  
Sherbrooke

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

### À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

#### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

##### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – Définitions du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### **Par plagiat, on entend notamment :**

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

## Autrement dit : mentionnez vos sources